

DÉLIBÉRATION n° 2021-01 de l'ASSEMBLEE GENERALE de l'ADAC 65

Présent(e)s

M. Pélieu (Président du Conseil Départemental des HP et de l'ADAC 65).

Département :

M. Begorre (Ossun) ;
B. Poublan (Vic-en-Bigorre) ;
L. Armary (Vallée des Gaves) ;
P. Péraldi (Vallée de la Barousse) ;
B. Verdier (Les Coteaux) ;
G. Quertaimont (Moyen-Adour) ;
E. Laborde (Lourdes-1) ;
P. Brau-Nogue (Haute-Bigorre) ;
M.F. Prugent (Ossun) excusée représentée M. Begorre (Ossun) ;
M. Plane (Lourdes-2) ;
M. Lamon (Les Coteaux) ;
M. Beyrié (Neste-Aure-Louron) ;
N. Datas-Tapie (Vallée de l'Arros et des Baïses).

Communes :

S. Laguibeau (Adast) excusé représenté par G. Losserand (1^{ère} adjointe) ;
J.M. Boya (Adé) ;
J.M. Abbadie (Agos-Vidalos) excusé représenté par P. Battiston ;
P. Gerwig (Anères) ; F. Matéos (Angos) ;
Y. Lacaze (Les Angles) représentée par J. Cassou (Conseiller Municipal) ;
B. Roussin (Ansost) ;
L. Casteran (Arcizac-Adour) ; E. Caspar (Ardengost) ;
P. Carrère (Arreau) ; J.P. Cazaux (Arrens-Marsous) ;
M. Plane (Artigues) ; P. Estrade (Aspin-Aure) ;
J.F. Lapeyre (Aurensan)
Y. Rumeau (Aventignan) excusé représenté par J. Begué (Esbareich) ;
S. Cieutat - Maire + B. Laurine - Adjoint (Azereix) ;
L. Fourcade (Barbazan-Dessus) ; J. Vidaillet (Bareilles) ;
G. Clave (Bartrès) excusé représenté par M. Durand (1^{er} adjoint) ;
H. Malère (Bazus-Aure) excusée représentée par M. Prisset (Adjointe) ;

Y. Laffaille - Maire + N. Corrège - Adjoint (Beaudéan) ;
P. Jouanolou (Bénac) ;
J. Cazedebat (Bernac-Dessus) excusé représenté par A. Caussade ;
J. Pouy (Bize) ;
B. Jobet - Maire + S. Heimann - 1^{er} Adjoint (Bizous) ;
A.M. Bruzeaud-Soucaze (Bonnefont) ; J. Crampe (Bordères-sur-l'Échez) ;
M.J. Rottoli (Bouilh-Devant) ; M. Iriarte (Bouilh-Pereuilh) ;
R. Capel (Boulin) ; M. Garrocq (Bours) ;
E. Victorin (Bugard) excusé représenté par M. Marchand (Maire-Adjoint) ;
R.M. Colomes (Bulan) ; B. Peluhet (Bun) ;
J.M. Chevalier (Cabanac) ; J.L. Anglade (Cadéac) ;
A. Pujo-Menjouet (Campan) ; B. Verdier (Castelnau-Magnoac) ;
T. Pourteau (Castéra-Lanusse) ; N. Bonnet (Chelle-Debat) ;
P. Laffaille (Cheust) ; F. Gabriel (Coussan) ;
J. Begué (Esbareich) ; E. Lagrave (Escaunets) ;
H. Armanet (Estarvielle) ; L. Ricard (Estensan) ;
M. Bordier - Maire + S. Chalan - 1^{er} Adjoint (Estirac) ;
M.J. Rodriguez (Fréchet-Aure) ; C. Abadia (Fréchou-Fréchet) ;
T. Dumestre-Courtiade (Gaillagos) excusé représenté par J.M. Miqueu (1^{er} Adjoint au Maire) ;
C. Conte (Gardères) ; P. Darré (Gazost) ;
J. Fourcade (Ger) ; G. Dubarry (Gerde) ;
J.C. Castérot (Geu) ; P. Corrège (Hêches) ;
J. Duffau (Hères) ; S. Noguez (Hibarette) ;
L. Leguennic (Hitte) ;
J.M. Segner (Horgues) excusé représenté par L. Martin ;
J.C. Abadie (Hourc) ; A. Brunet (Ilhet) ;
O. Sabatier (Izaourt) excusée représentée par + S. Marrot (1^{er} adjoint) ;
A. Mur (Jarret) excusé représenté par P. Anerot (Adjoint) ;
J. Verdoux (Labassère) ; D. Carcaillon (Lagarde) ;
P. Vignes (Laloubère) ;
M. Begorre (Lamarque-Pontacq) excusé représenté par S. Clouet (Adjointe) ;
J. Debat (Laméac) ;
A. Luquet (Lanne) excusé représenté par E. Marriat (1^{er} Adjoint) ;
J. Fourcade (Laslades) ;
M. Menoni (Liac) excusé représenté par B. Roussin (Ansost) ;
D. Demimuid (Libaros) ; J.L. Lapasset (Lizos) ;
N. Lacaze (Loudenvielle) ;
J.M. Palao (Loures-Barousse) ; C. Nogues (Luc) ;
P. Masclé (Luquet) ;
L. Lafon-Placette (Marsac) excusé représenté par D. Aymard ;
A. Laffargue (Mascaras) ;
J. Nadal (Maubourguet) excusé représenté par Y. Menjoulou et L. Lassalle (Adjoints) ;
E. Dufréhou (Mingot) ; R. Dubertrand (Monfaucon) ;
G. Barthe (Monléon-Magnoac) ; P. Ossun (Moulédous) ;
J.L. Sabathe (Mun) ;
N. Iturria (Nouilhan) ; C. Jouret (Oléac-Debat) ;
C. Labat (Oléac-Dessus) excusé représenté par D. Labat (1^{er} Adjoint) ;

E. Laborde (Omex) ; F. Marque-Sans (Oueilloux) ;
 J.N. Cassou (Ourdis-Cotdoussan) ;
 D. Gosset (Ouzous) excusé représenté L. Armary (1^{er} Adjoint) ;
 C. Rodrigues (Péré) ; B. Larré (Peyraube) ;
 N. Pereira Da Cunha (Pierrefitte-Nestalas) ; M. Pailhas (Pouyastruc) ;
 P. Sentubery-Chagnot (Pouzac) ; P. Labedens (Pujo) ;
 V. Thirault (Rabastens-de-Bigorre) ; G. Graveleine (Saint-Créac) ;
 G. Carrère (Saint-Laurent-de-Neste) ; E. Tissedre (Saint-Lézer) ;
 A. Duran (Sainte-Marie-de-Barousse) ; J.C. Lassarrette (Saint-Martin) ;
 S. Chaneau-Duffaut (Saint-Paul) ;
 J.P. Curdi (Saint-Sever-de-Rustan) excusé représenté par M. Fontan ;
 C. Lesgards (Salles-Adour) ;
 R. Lapeyre (Sarniguet) excusé représenté par J.L. Pascau (1^{er} Adjoint) ;
 A. Talbot (Sarrouilles) ; J. Pendarribes (Sère-en-Lavedan) ;
 C. Aragnou (Sère-Lanso) ; C. Paulien (Séron) ;
 B. Bats (Siarrouy) excusé représenté par B. Poublan (conseiller municipal) ;
 G. Dieuzeide (Sombrun) excusé représenté par A. Delacroix (1^{ère} Adjointe) ;
 R. Ferrero (Soréac) ; R. Lescoute (Soues) ;
 P. Lacoste (Souyeaux) ; F. Lelaurin (Tarasteix) ;
 B. Mora (Tostat) ; N. Datas-Tapie (Tournay) ;
 D. Fourtine (Tramezaigues) ; J.P. Grasset (Trie-sur-Baïse)
 A. Dupont (Tuzaguet) excusé représenté par G. Thieffry (1^{er} adjoint) ;
 C. Alban-Colomes (Uzer) ; M. Beyrié (Vielle-Aure) ;
 J.P. Prat (Viey).

Communautés de Communes :

P. Carrère (Com Com Aure Louron) ;
 Y. Rumeau (Com Com Neste Barousse) excusé représenté par J. Begué (Vice-Président Com Com Neste-Barousse)
 C. Abadia (Com Com Coteaux du Val d'Arros) ;
 N. Pereira Da Cunha (Com Com Pyrénées Vallée des Gaves) ;
 G. Barthe (Com Com Pays de Trie et du Magnoac) ;
 G. Trémège excusé représenté par P. Vignes (1^{er} Vice-Président - CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées).

Services de l'Etat et organismes partenaires :

R. Furcy (Préfet des Hautes-Pyrénées) excusé représenté par B. Martineau (Sous-Préfète de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre) ;

V. Artigalas (Association des Maires Hautes-Pyrénées) ;
 V. Dedieu (CAUE) ;
 P. Vignes & B. Rouch (SDE) ;
 D. Fégné (CDG 65) excusé représenté par R. Lescoute (Vice-Président CDG 65) ;
 S. Rousset (DDT) ;

C. Laffonta (PDL CD 65) ; Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2021 065-200034163-20211028-2021_008-DE

J. Colonel (service départemental de l'architecture et du patrimoine) ;
B. Verdier & A. Colat-Parros (ADIL 65) ;
O. Guyonneau (Directeur Cabinet CD).

Parlementaires :

V. Artigalas (Sénatrice des HP).

ADAC 65 :

D. Tulsa (Directeur) ;
L. Michaut (adjointe au Directeur et responsable du pôle juridique & administratif) ;
B. Dubosc (conseillère juridique) ; K. Talazac (conseillère juridique) ;
Y. Lévy (conseillère juridique) ; N. Mainguy (assistante de direction) ;
R. Rosato (Directeur Technique AMO) ;
P. Péninou (assistant à maîtrise d'ouvrage) ; J. Falliéro (assistant à maîtrise d'ouvrage) ;
A. Huberdeau (assistant à maîtrise d'ouvrage).

Excusé(e)s

Département :

M. Carrère (Vallée des Gaves) ;
T. Lavit (Lourdes-1) ;
J. Buron (Bordères-sur-l'Échez) ;
J.M. Segnere (Moyen-Adour) ;
F. Ré (Val-d'Adour-Rustan-Madiranais) ;
N. Darrieutort (Haute-Bigorre) ;
A. Souquet (Bordères-sur-l'Échez) ;
J. Abadie (Vallée de l'Arros et des Baïses) ;
D. Larrazabal (Tarbès-3).

Communes :

M. Pucel (Adervielle-Pouchergues) ; J.P. Baklouti (Allier) ;
J.C. Trey (Ancizan) ; S. Picot (Anla) ;
J. Maumus (Antin) ; F. Anglade (Antist) ;
C. Fraize (Arbéost) ; P. Habatjou (Arcizac-ez-Angles) ;
A. Verge (Arcizans-Avant) ; J.B. Larzabal (Arcizans-Dessus) ;

RF Hautes-Pyrénées
A. Verge (Arcizans-Avant)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2021
065-200034163-20211028-2021_008-DE

G. Vallin (Argelès-Gazost) ;
 L. Cazaux (Arne) ;
 A. Labarthe (Arrodets-ez-Angles) ;
 A. Dulout-Gleize (Artalens-Souin) ;
 A. Laborde (Aspin-en-Lavedan) ;
 S. Marquerie (Astugue) ;
 C. Galey (Aucun) ;
 P. Gistau (Avajan) ;
 A. Begué (Avezac-Prat-Lahitte) ;
 S. Cabar (Ayzac-Ost) ;
 F. Abat (Banios) ;
 J.C. Pedebay (Barbazan-Debat) ;
 F. Lafon-Puyo (Barlest) ;
 J. Buron (Bazet) ;
 J. Lagarde (Bazordan) ;
 F.O. Manson (Beaucens) ;
 C. Muse (Benque-Molère) ;
 A. Ginestet-Soulié (Bernac-Debat) ;
 T. Gonzalez (Bertren) ;
 B. Souberbielle (Betpouey) ;
 F. Llop (Beyrède-Jumet-Camous) ;
 F. Coste (Boo-Silhen) ;
 J.P. Broueilh (Bordes) ;
 J. Paucis (Bourisp) ;
 C. Lassalle (Burg) ;
 M. Bessone (Cadeilhan-Trachère) ;
 A. Simonet (Caixon) ;
 F. Tabel (Camalès) ;
 X. Sarniguet (Campistrous) ;
 J.C. Fétis (Cantaous) ;
 J.M. Dupouy (Castelbajac) ;
 J.M. Castor (Castelvieilh) ;
 D. Boyer (Casterets) ;
 J. Aspect (Caubous) ;
 S. Savazzi (Cazarilh) ;
 D. Galaup (Cazaux-Fréchet-Aneran-Camors) ;
 S. Vergez (Chèze) ;
 P. Dansaut (Cieutat) ;
 A. Piasser (Clarens) ;

 Créchets ;
 C. Lassime (Dours) ;
 M. Solvez (Escondeaux) ;
 R. Cauchois (Escots) ;
 J.M. Duthu (Esparros) ;
 V. Mounic (Espieilh) ;
 M.L. Komza (Estaing) ;
 Hautes-Pyrénées

 I. Gandit (Aries-Espenan) ;
 C. Legrand (Arras-en-Lavedan) ;
 S. Etienne (Artagnan) ;
 B. Fourcade (Artiguemy) ;
 T. Broca (Asté) ;
 M.A. Carrère (Aubarède) ;
 J.B. Dubarry (Aulon) ;
 M.F. Barus-Verdalle (Aveux) ;
 R. Baudiffier (Ayros-Arbouix) ;
 M. Puyau (Azet) ;
 M. Larrang (Barbachen) ;
 P. Arribet (Barèges) ;
 M. Saint-Pasteur (Barrancoueu) ;
 C. Rocheteau (Bazillac) ;
 F. Escude (Bazus-Neste) ;
 G. Daries (Bégole) ;
 R. Subercazes (Berberust-Lias) ;
 J. Sarraméa (Bernadets-Dessus) ;
 C. Dutrey (Betbèze) ;
 P. Begué (Bettes) ;
 J.M. Bégué (Bonnemazon) ;
 A. Marsalle (Bordères-Louron) ;
 R. Sarrat (Bourg-de-Bigorre) ;
 J. Fortassin (Bramevaque) ;
 M. Vignola (Buzon) ;
 J.L. Peré (Caharet) ;
 P. Lacoume (Calavanté) ;
 F. Fines (Camparan) ;
 G. Fontan (Campuzan) ;
 J.P. Laran (Capvern) ;
 S. Duces (Castelnau-Rivière-Basse) ;
 S. Cha (Castera-Lou) ;
 J.M. Vignes (Castillon) ;
 G. Bory (Caussade-Rivière) ;
 B. Escoula (Cazaux-Debat) ;
 N. Abadie (Chelle-Spou) ;
 B. Lacoste (Chis) ;
 M. Lecaunday (Clarac) ;
 C. Hagard (Collongues) ;

 J.P. Ader (Devèze) ;
 C. Corrège (Escala) ;
 B. Gachassin (Esconnets) ;
 Y. Cardeilhac (Escoubes-Pouts) ;
 J.M. Granié (Espèche) ;
 P. Vuillaume (Esquièze-Sère) ;
 S. Marie-Ernestine (Estampures) ;

M.L. Komza (Estaing) ; Hautes-Pyrénées
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2021
065-200034163-20211028-2021_008-DE

R. Theil (Esterre) ;
 K. Brognoli (Ferrières) ;
 C. Monlezun (Fréchendets) ;
 J. Laureys (Galez) ;
 F. Castet (Gaussan) ;
 P. Gaschet (Gayan) ;
 J. Montes (Gembrie) ;
 O. Cartan (Génos) ;
 S. Bourdette (Germs-sur-l'Oussouet) ;
 L. Marques (Gonez) ;
 D. Chaze (Goudon) ;
 M. Solana (Grailhen)
 F. David (Grust) ;
 A. Dubernard (Guchen) ;
 C. Ducaud (Hachan) ;
 Y. Le Cardinal (Hiis) ;
 M. Gualbert (Jacque) ;
 F. Sayous (Juillan) ;
 B. Dossat (Juncalas) ;
 R. Maisonneuve (Labatut-Rivière) ;
 L. Guesdon (Lafitole) ;
 V. Lanne (Arrayou-Lahitte) ;
 P. Luscan (Lalanne-Magnoac) ;
 E. Gay (Lancon) ;
 F. Gaye (Lapeyre) ;
 C. Zaïter (Larroque-Magnoac) ;
 H. Bareilles (Lau-Balagnas) ;
 E. Schreirer (Lespouey) ;
 F. Poizat (Lies) ;
 J. Morilhon (Lomne) ;
 G. Verges (Loubajac) ;
 E. Bertranuc (Loudervielle) ;
 Y. Cieutat (Luby-Betmont) ;
 J. Casteran (Lustar) ;
 L. Grandsimon (Luz-Saint-Sauveur) ;
 D. Cuvelier (Mansan) ;
 C. Cazenave (Marseillan) ;
 A. Dupouts (Mauvezin) ;

M. Fis (Monlong) ;
 V. Mazoué (Montastruc) ;
 D. Pujol (Montgaillard) ;
 C. Rotge (Montoussé) ;
 J.C. Doléac (Moumoulous) ;
 G. Menvielle (Neuilh) ;
 I. Loubradou (Odos) ;

S. Moulédous (Orneux) ;

Hauts-Pyrénées

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/12/2021

065-200034163-20211028-2021_008-DE

J.L. Ousset (Ferrere) ;
 P. Abadie (Fréchède) ;
 M. Labat (Galan) ;
 A. Ribes (Gaudent) ;
 H. Savoie (Gavarnie-Gèdre) ;
 C. Cassagneau (Gazave) ;
 D. Perez (Generest) ;
 F. Mur (Germ Louron) ;
 J.B. Ramon (Gez-Argelès) ;
 M. Chazottes (Gouaux) ;
 N. Colomes (Gourgue) ;
 S. Rahali (Grézian) ;
 A. Rivière (Guchan) ;
 J.M. Le Bihan (Guizerix) ;
 V. Soubabère (Hagedet) ;
 S. Sohier (Izaux) ;
 P. Balagna (Jezeau) ;
 E. Abbadie (Julos) ;
 A. Dasque (Labastide) ;
 J. Carassus-Barragat (Lacassagne) ;
 N. Salcuni (Lagrange) ;
 F. Ré (Lahitte-Toupière) ;
 O. Giret (Lalanne-Trie) ;
 P.J. Espurt (Lanespède) ;
 M. Dussollier (Larreule) ;
 C. Bourbon (Lascazères) ;
 D. Delluc (Lescurry) ;
 G. Boué (Lezignan) ;
 J. Uchan (Lombres) ;
 C. Maupas (Lortet) ;
 J.F. Dron (Loucrup) ;
 A. Trinc (Lout) ;
 J. Garrot (Lugagnan) ;
 D. Zapparoli (Lutilhous) ;
 F. Latapi (Madiran) ;
 P. Gaillat (Marquerie) ;
 G. Barthié-Fortassin (Mauléon-Barousse) ;
 M. Manse (Mérilheu) ;
 E. Climent (Mont) ;
 M. Taillez (Montégut) ;
 R. Carmouze (Montignac) ;
 J.C. Rogé (Montsérié) ;
 B. Rouède (Nestier) ;
 F. Campan (Nistos) ;
 R. Dethou (Ordizan) ;
 C. Irr (Orignac) ;

S. Duclos (Orincles) ;
 M. Suzac (Oroix) ;
 C. Abbadie-Chelle (Ossen) ;
 J.M. Duclos (Ossun-ez-Angles) ;
 J.L. Crampe (Ourdon) ;
 M. Larre (Ozon) ;
 P. Labat (Peyret-Saint-André) ;
 G. Carrillon (Peyrun) ;
 J.L. Cazaubon (Poueyferré) ;
 J. Lurde (Pouy) ;
 E. Duffo (Puntous) ;
 E. Panofre (Recurt) ;
 N. Acchini (Ris) ;
 J.P. Cavanac (Sacoué) ;
 D. Brun (Sailhan) ;
 S. Santacreu (Saint-Lanne) ;
 J.C. Beaucoueste (Saint-Pé-de-Bigorre) ;
 P. Loustau (Saléchan) ;
 O. Tortorici (Samuran) ;
 J.P. Compagnet (Sarlabous) ;
 Y. Helary (Sarrancolin) ;
 C. Caube (Sassis) ;
 E. Castagne (Sazos) ;
 C. Barrère (Seich) ;
 I. Fouquet (Sentous) ;
 J.L. Noguère (Sers) ;
 R. Demange (Siradan) ;
 C. Abadie (Sost) ;
 A. Recurt (Tajan) ;
 J. Abadie (Tilhouse) ;
 F. Dabezies (Tournous-Devant) ;
 A. Porte (Troubat) ;
 D. Favaro (Uglas) ;
 M. Guarné (Uz) ;
 P. Matha (Vidou) ;
 J.P. Cots (Viella) ;
 P. Collado (Vier-Bordes) ;
 P. Sader (Viger) ;
 N. Ducastaing (Villefranque) ;
 J.P. Lapeyre (Villemur) ;
 T. Peycere (Villenave-Près-Marsac) ;
 M. Verdoux (Visker).

G. Rossic (Orleix) ;
 E. Pique (Osmets) ;
 F. Bordenave (Ossun) ;
 J.L. Ribes (Ourde) ;
 F. Fréchin (Ousté) ;
 I. Robin (Pailhac) ;
 C. Caussade (Peyrouse) ;
 J. Devaud (Pinas) ;
 R. Lesaulnier (Poumarous) ;
 A.I. Robuste (Préchal) ;
 J.L. Sorbet (Puydarrieux) ;
 A. Pailhé (Ricaud) ;
 D. Masset (Sabalos) ;
 H. Rey (Sadournin) ;
 V. Duplan (Saint-Arroman) ;
 J. Debien (Saint-Pastous) ;
 J.B. Haurine (Saint-Savin) ;
 R. Nadau (Saligos) ;
 M. Solles (Sariac-Magnoac) ;
 R. Foraste (Sarp) ;
 D. Gronnier (Sarriac-Bigorre) ;
 P. Pirotte (Sauveterre) ;
 L. Bouzet (Ségus) ;
 A. Lapèze-Charlier (Sénac) ;
 R. Fourcaud (Sère-Rustaing) ;
 D. Lacassagne (Sinzos) ;
 P. Toulouzet (Sireix) ;
 J. Lacabanne (Soublecause) ;
 M.N. Taillebresse (Tibiran-Jaunac) ;
 J. Dazet (Tournous-Darré) ;
 Y. Pujo (Trebons) ;
 M. Betbèze (Trouley-Labarthe) ;
 C. Habas (Ugnouas) ;
 C. Menet (Vic-en-Bigorre) ;
 A. Bonnargent (Vidouze) ;
 V. Cascarre (Vielle-Louron) ;
 T. Fourcaud (Vieuzos) ;
 J.M. Isoart (Vignec) ;
 P. Tramont (Villelongue) ;
 C. Arruyer (Villenave-Près-Béarn) ;
 G. Lonca (Viscos) ;

Communautés de Communes :

J. Brune (Com Com Haute-Bigorre) ;
F. Ré (Com Com Adour Madiran).

Organismes partenaires :

M. Danglade (AD'OCC) ;
I. Pélieu (HPTE) ;
M.L. Néaume (Initiative Pyrénées) ;
C. Jausas (CDG) ;
F.X. Brunet & L. Jalama (CCI) ;
L. Grandsimon & M. Tisseire (Parc National des Hautes-Pyrénées) ;
Florian Moudens (CETIR) ;
C. Robin Carillo & F. Migan (Initiative Pyrénées).

J. Hourquet (Paierie Départementale) ;
P. Bérardo (ENEDIS) ;
D. Fégné (CDG) ;
P. Collet (Régie Haut Débit) ;
J.R. Nolf (DDFIP) ;

Services du Conseil Départemental des HP :

C. Bayet (DGS CD) ;
S. Pividal (DDL CD 65) ;
P. Saurel (DRAG CD 65) ;
F. Bouchaud (DRM CD 65).

Parlementaires :

M. Carrère (Sénatrice des HP) ;
J. Dubié (Députée des HP) ;
J.B. Sempastous (Député des HP).

Secrétaire de Séance : Patrick VIGNES (Laloubère).

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 portant création d'une Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

VU la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l'ADAC 65 ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale de l'ADAC en date du 17 septembre 2020 portant sur la désignation des membres du collège n°2 (communes et EPCI) siégeant au Conseil d'Administration de l'ADAC ;

VU la délibération du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées en date du 23 juillet 2021 portant sur la désignation des conseillers départementaux siégeant au collège n°1 de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ADAC et son additif voté en Commission permanente du 17 septembre 2021 ;

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 octobre 2021 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Rapport du Conseil d'Administration sur les activités de l'ADAC en 2020 ;

Article 2 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- Transmission au Représentant de l'Etat, Service du Contrôle de Légalité,
- Publication au recueil des actes administratifs,
- Insertion au registre des délibérations.

Le Président de l'ADAC 65



Michel PELIEU